AUTODISTRIBUTION SOGO	Documentation SOGO CONSTAT D'INTERVENTION CHRONOTACHYGRAPHE NUMERIQUE	Version: V12 Référence: D1126-1
Date du RDV : 11-02-2026 08h19	**PROCEDURE INSPECTION PERIODIQUE + LIMITEUR**	

Nous rappelons que la référence à l'accréditation de l'organisme Autodistribution SOGO ne peut être utilisée sous toutes formes que ce soit.

Atelier : COMPTOIR V.I. 29 Avenue de Bruxelles 13127 Vitrolles -Téléphone: 04.42.10.55.62
Organisme : AUTODISTRIBUTION SOGO 6, rue Vaucanson
Agrément : 12.19.271.002.1 Marque : SO49
Notre organisme AUTODISTRIBUTION SOGO est accrédité 'COFRAC INSPECTION' pour les inspections périodiques de chronotachygraphes numériques, accréditation n° 3-1421. Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr
Procédure et version utilisée : MO IP IC + LIM/V1

Numéro d'intervention : 12950 / 323501 Numéro d'ordre : 5578	Client facturé : AFTRAL 368 BD H BARNIER 13321 MARSEILLE Client utilisateur* : AFTRAL 368 BD H BARNIER 13321 MARSEILLE *idem si vide

Identification du véhicule

Marque: IRISBUS	VRN: BS-053-LZ	VIN: VNESFR1600M011533	MEC: 05-08-2011

Pneumatiques

Marque: MICHELIN	Taille: 295/80 R 22.5	Pression: 7.5

Identification de la VU

Marque: Continental Automotive GmbH	Référence: 1381.1072100010	N° de série: 2123294
Date de fabrication: 14-04-2011	Version logicielle: V1343	N° d'homologation: e1-84

Identification du capteur

Marque: CONTINENTAL	Référence: KITAS 2171-2	N° d'homologation: e1-175	N° de série: 4028058

La réglementation impose que tous les véhicules faisant du transport international soient équipés de la dernière génération de Chronotachygraphe (1CV2).
-Au plus tard au 31 décembre 2024 pour toutes les anciennes générations d'appareils (génération 1B et analogique)
-Au plus tard au 18 aout 2025 pour tous les autres (génération 1C)

Résultat de l'intervention.
Intervention réalisée selon la procédure: MO IP IC + LIM/V1
Référence procédure et rapport calcul d'incertitude: D3061

Le technicien déclare l'intervention *validée (*Si validée, la date de validité est : 10-02-2028)

Information destinée aux autorités de contrôle:
Les enregistrements du chronotachygraphe entre le 11-02-2026 08h19 et le 11-02-2026 08h58, sont de la responsabilité de notre organisme.

L'organisme COMPTOIR V.I. désigne M MONTIEL Alain comme technicien de l'intervention. Il a pris connaissance et valide les valeurs du rapport.	Commentaire:

Rappel réglementaire:
Le propriétaire du véhicule ou le gestionnaire de la flotte a l'obligation de verrouiller et déverrouiller la mémoire du chronotachygraphe afin de protéger les données et les assignées à l'entreprise.
Cette action réglementairement obligatoire, permet de protéger les données afin qu'elles soient inaccessibles à toutes personnes non autorisées.
Avant toute utilisation d'un véhicule que vous venez d'acquérir ou de louer vous avez l'obligation d'effectuer 'avec votre carte entreprise' le verrouillage des données avant d'utiliser le chronotachygraphe.
-A l'achat ou location de votre véhicule neuf ou d'occasion : Verrouillage
-Lors d'un remplacement d'un chronotachygraphe : Verrouillage du nouvel appareil
-A la vente ou restitution locative de votre véhicule : Déverrouillage

COMPTOIR V.I.
Atelier Tachygraphe
29-31 av de Bruxelles - 13127 VITROLLES
Tél. 04 42 10 55 62 - Fax 04 42 10 55 67